SECTEUR SAUVEGARDE DE SAUMUR



- 7 LISTE DES ESPACES SOUMIS A PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

SEPTEMBRE 2003

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DU LOGEMENT, DU TOURISME & DE LA MER

MINISTERE DE LA CULTURE & DE LA COMMUNICATION

SCPA STEFF LEMOINE DAVY GEFFARD BERTHOME

Yves STEFF architecte du Secteur Sauvegardé
Jean LEMOINE architecte urbaniste, Bruno BERTHOME architecte d'intérieur

Cette liste permet d'identifier, parmi les espaces soumis à prescriptions particulières (à savoir les espaces creux à dominante végétale ou minérale) repérés sur le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur par les lettres EP et OR, ceux qui font l'objet des prescriptions particulières d'aménagement développées dans le document 1c (cahier de recommandations et d'intentions architecturales et urbanistiques). Ce sont les espaces suivants :

Traitement des espaces publics :

•	EP n°1 : Place des Ardilliers	DM2
•	EP n°2 : Carrefour rue Jean Jaurès/rue d'Anjou	DM2
•	EP n°3: Les quais de la Loire	DM2
•	EP n°4 : Le coteau du Fenêt	DV2
•	EP n°5 : la place Saint-Michel et le rempart Nord	DM2 & DV2
•	EP n°6 : la place Jeanne Delanoue	DM2
•	EP n°7 : la place Saint-Pierre	DM2
•	EP n°8 : la rue (et place) du Puits Neuf	DM2
•	EP n°9 : la place du Marché	DM2
•	EP n°10 : la place de la République	DM2
•	EP n°11 : la place du Théâtre	DM2
•	EP n°12 : la place de la Bilange	DM2
•	EP n°13 : le carrefour rue d'Orléans/rue du Portail Louis	DM2
•	EP n°14 : la place Dupetit-Thouars	DM2
•	EP n°15 : la place de l'Arche Dorée	DM2
•	EP n°16: la place Bury	DM2
•	EP n°17 : la place des Récollets	DM2
•	EP n°18 : la place du Nantilly	DM2
•	EP n°19 : le pont Fouchard	DM2 & DV2
•	EP n°20 : la place Saint Nicolas	DM2
•	EP n°21 : la place Kléber	DM2
•	EP n°22 : la place Charles de Foucauld	DM2
•	EP n°23 : la place Chardonnet	DM2
Opéra	tions de restructuration :	
•	OR n°1 : l'îlot de la Gerbe	DV2
•	OR n°2: l'articulation château/rue Jean Jaurès	DV2
•	OR n°3 : le Palais de Justice	
•	OR n°4 : le square Verdun et l'avenue Commentry	
•	OR n°5 : l'ancien Hôpital	DM2 & DV2
	OR n°6 : la rue du Mouton	

 OR n°7 : la gare de l'Etat

• OR n°8 : la place de l'Europe

■ OR n°9 : le lycée Saint Louis DM2 & DV2

OR n°10 : l'école de Cavalerie
 DM2

■ OR n°11 : la place Chanzy

OR n° 12 : la place de la Manutention
 DM2

Les espaces soumis à prescriptions particulières, non repérés précisément, doivent intégrer les recommandations générales contenues dans le même document.